

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2008-2011

Annexe 2 – Moyens humains et matériels

I. Les moyens humains : l'équipe pédagogique et administrative.

1. Le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est chargé de la gestion de l'école de musique.

Il délègue une partie de ses compétences :

- La comptabilité à une comptable professionnelle (libérale),
- L'organisation des études, l'organisation des manifestations (technique et financière), la gestion courante des salariés (signature de contrats et d'avenants) au directeur.

2. Le directeur.

Musicien professionnel, le directeur assure la direction technique de l'école de musique.

Ses missions :

- Prépare et applique le règlement des études.
- Propose et conduit les projets et concerts de l'école de musique, techniquement et financièrement.
- Propose les embauches de professeurs.

3. Le secrétariat.

Ses missions :

- Gère les adhérents (contacts, paiements).
- Assure la communication entre l'école de musique, les professeurs et le directeur.
- Assure la comptabilité des manifestations et projets de l'école.

4. Les professeurs.

Professeurs référents :

- 1 référent « Théorie et pratique de la musique ».
- 1 référent Cordes : violon, alto, violoncelle, guitares, harpe.
- 1 référent Vents : bois, cuivres et chants.
- 1 référent claviers & percussions : piano, piano-jazz, synthétiseur, accordéon et batterie.

5. Les bénévoles.

- L'école de musique, association Loi 1901 agréée Jeunesse & Education Populaire, souhaite valoriser l'investissement des bénévoles quel que soit leur âge.
 - Dès 12 ans, les élèves peuvent participer à l'organisation des manifestations de l'école de musique.
 - Dès 16 ans, les élèves peuvent proposer leur candidature au Conseil d'Administration et se voir proposer des postes de coordination sur les manifestations et actions de l'école de musique.
 - Un Conseil des Musiciens accueille les élèves dès 14 ans et assure la gestion du studio de répétition et l'organisation des concerts de musiques actuelles.

II. Les moyens matériels : locaux, matériel, politique tarifaire.

1. Locaux.

- Actuellement ils se constituent de :
 - 1 bureau de 13 m² pour le secrétariat (Les Essarts, 2^e étage).
 - 1 pièce de 5,5 m² servant de salle des professeurs (Les Essarts, 2^e étage).
 - 1 sas (pas de porte) de 28 m² pour l'accueil (Les Essarts, 2^e étage).
 - 2 salles de FM :
 - ✓ 1 salle de 24 m² (Les Essarts, 2^e étage),
 - ✓ 1 sas (pas de porte) de 21 m² (Le Perray, rez-de-chaussée).
 - 6 salles de cours non insonorisées :
 - ✓ 1 salle de harpe de 12 m² (Le Perray, rez-de-chaussée),
 - ✓ 1 salle de MAO de 13 m² équipée en informatique musicale (Les Essarts, 2^e étage),
 - ✓ 2 salles de cours polyvalentes de 11 m² et 18,5 m² (Les Essarts, 2^e étage),
 - ✓ 2 salles de cours polyvalentes de 15 m² et 25m² (Auffargis, 2^e étage) dont l'une fait également office de salle des professeurs.
 - 1 salle d'éveil musical de 12 m² (Le Perray, rez-de-chaussée), faisant également office de salle des professeurs.
 - 1 salle de répétition de 34 m² dédiée aux deux principaux ensembles de l'école (Le Perray, rez-de-chaussée).
 - 1 salle de cours insonorisée de 25 m² réservée aux cours de batterie et aux répétitions de groupes de musiques actuelles (Le Perray, rez-de-chaussée).
 - 2 pièces de 4 m² et 11 m² servant de réserves de matériel.

La surface et le nombre de salles disponibles sont globalement satisfaisants pour les activités de l'école de musique aujourd'hui, mais la situation est très loin d'être optimale :

- Aux Essarts, le bâtiment et les salles sont vétustes et inadaptés (portes fermant mal, jours sous les fenêtres, pas d'isolation phonique et thermique, chauffage imprévisible), et l'école est située au 2^e étage (pas d'accès handicapés, escalier large mais pas évident d'accès pour les personnes âgées et les enfants).
- A Auffargis, le bâtiment et les salles ont été rénovés il y a 5 ans, mais aucun traitement acoustique n'a été réalisé ; l'école de musique est au 2^e étage, en bout d'un escalier raide et potentiellement dangereux pour les enfants non accompagnés.
- Au Perray, le bâtiment abritant la salle de musiques actuelles est neuf, mais le dimensionnement de cette salle (longue et peu large) n'a pas été revu lors de la reconstruction ; le bâtiment abritant l'école de musique est vétuste (cloisons préfabriquées d'usine, pas d'isolation phonique et thermique, chauffage souvent hors service), et le plan d'évacuation de secours permet à des associations voisines d'accéder à nos locaux via les portes à barres anti-panique.
- La salle de musique d'ensemble (Le Perray) est juste assez grande pour l'orchestre actuel, qui devrait compter au moins 4 élèves supplémentaires dès l'année prochaine.
- Les ensembles répétant aux Essarts doivent aménager puis déménager à chaque répétition le hall d'accueil ou la salle de FM.
- La salle d'éveil est trop petite mais ne peut se trouver qu'au Perray (rez-de-chaussée).
- Aucune salle ne permet d'organiser d'audition ou de concert à plus de 20 personnes (public et élèves compris).
- La salle de cours insonorisée servant aux cours de batterie et aux répétitions de groupes de musiques actuelles est à saturation en terme de créneaux d'occupation : elle est utilisée tous les soirs de la semaine jusqu'à 22h30, les mercredi et samedi après-midi, et le dimanche de 10h à 21h30.
- Les locaux des Essarts sont à saturation 4 jours par semaine alors que ce sont les plus vastes.
- Nous ne disposons pas de studio d'enregistrement dédié : les enregistrements se font dans des locaux non insonorisés et il faut aménager les locaux pour la prise de son puis les remettre en état pour les cours ; ceci ne peut donc se faire que pendant les vacances scolaires, rendant les planifications difficiles.
- Nous n'avons pas de salle de cours permettant de recevoir le piano à queue que nous avons dû installer dans un salon de la Résidence pour Personnes Âgées du Perray-en-Yvelines. Cela complique les plannings et réduit les créneaux possibles de cours sur cet instrument.

➤ Nos besoins :

Les communes d'Auffargis, du Perray et des Essarts sont actuellement engagées toutes les trois dans une réorganisation de leurs bâtiments et la question du relogement de l'école de musique se posera donc dans les prochaines années. Nous avons actuellement environ 220 élèves et 22 salariés, répartis entre 24 classes d'instrument ou de chant et 30 cours collectifs (FM, pratiques collectives ...) et il est probable que l'école de musique accueillera au moins 300 élèves d'ici quelques années. Nos futurs locaux devront donc corriger les insuffisances actuelles et tenir compte de l'augmentation prévisible du nombre d'élèves. Pour cela il nous faudra :

- 1 bureau pour le secrétariat, les instruments de musique de location et les archives (30 ans de paies, 7 ans de charges sociales et 10 ans de comptabilité) : au minimum 16 m² dont un coin placard de 0,5 x 4 mètres.
- 1 salle des professeurs « principale », sur le même site que le secrétariat, qui accueillera la photocopieuse (utilisée par les professeurs et le secrétariat) et les instruments et matériels pédagogiques partagés entre les différentes salles de cours : au minimum 9 m².
- 1 salle des professeurs « secondaire » sur chacun des deux autres sites pour satisfaire à nos obligations légales d'employeur (affichages réglementaires, casiers-vestiaires, ...) : au minimum 9 m².
- 1 hall ou 1 salle dédiée à l'accueil du public sur chaque site.
- 1 salle de FM/réunion d'au moins 30 m² sur chaque site.
- 5 salles de cours traitées acoustiquement d'au moins 16 m², réparties sur les 3 sites.
- 1 salle d'éveil d'au moins 30 m² en rez-de-chaussée (jeunes enfants).
- 2 salles de répétition d'au moins 30 m² dédiées aux musiques actuelles avec un traitement acoustique renforcé.
- 1 salle de cours traitée acoustiquement d'au moins 30 m² sur chaque site (cours et petits ensembles).
- 1 salle de pratique d'ensemble d'au moins 60 m² traitée acoustiquement et en rez-de-chaussée (déplacement des instruments).
- 1 studio d'enregistrement de 60 m² au traitement acoustique renforcé + 1 régie de 12 m² minimum.
- 1 auditorium avec un plateau d'au moins 50 m² et pouvant accueillir au moins 100 spectateurs + 2 loges de 12 m² minimum + 1 régie de 12 m² minimum + 1 local de stockage de 16m² minimum (soit 202 m² au total).

Dans l'optique d'utiliser les locaux de manière plus intensive et d'optimiser l'espace et les déplacements d'instruments et de matériel, la salle de pratique d'ensemble, le studio d'enregistrement et l'auditorium pourraient être fusionnés, avec comme objectifs :

- Accueillir des manifestations :
 - ✓ Ensembles de l'école,
 - ✓ Café-concerts de musiques actuelles,
 - ✓ Concerts de musique de chambre,
 - ✓ Master-classes,
 - ✓ Auditions.
- Accueillir les répétitions des ensembles de l'école.
- Permettre des séances d'enregistrement, aux conditions suivantes :
 - ✓ Equipement dédié à l'école de musique,
 - ✓ Acoustique adéquate,
 - ✓ Régie correctement équipée.
- Accueillir de manière pérenne notre piano à queue, pour les cours comme pour les concerts.

Dans ces conditions, cet équipement polyvalent pourrait être conçu comme suit :

- 1 salle principale (auditorium) avec un plateau d'au moins 70 m² et pouvant accueillir au moins 100 spectateurs,
- 2 loges de 12 m² minimum,
- 1 régie de 16 m² minimum,
- 1 local de stockage de 20 m² minimum,
- un accès direct de la scène à l'extérieur (piano à queue et matériel),

soit 230 m² contre 202 + 72 + 60 m² dans la solution « salles séparées ».

2. Matériel.

➤ Audiovisuel :

- Chaînes hi-fi avec lecteur CD et entrées USB pour les salles de formation musicale.
- Chaînes portables avec lecteur CD pour les salles de cours d'instrument.
- Matériel à demeure dans l'auditorium : éclairage traditionnel (PAR, PC) avec commande, sonorisation façade adaptée, système de retours sur scène, système d'écoute en régie, console de sonorisation adaptée.
- Sono polyvalente pour les manifestations extérieures (2x500W + console + système de retours).
- Parc de micros polyvalent pour la MAO, l'auditorium et les manifestations extérieures (SM58, SM57, micros statiques type Shure SM81 ou AKG C451), câbles et accessoires (pincettes, perches, DI...).
- Système d'enregistrement portable type Fostex MR8HD.

➤ Informatique :

- Matériel de bureautique dédié au secrétariat : ordinateur, imprimante laser (noir et blanc) pour gros tirages, imprimante couleur (jet d'encre) pour petits tirages, photocopieuse.
 - Logiciels, libres autant que possible.
 - Matériel d'enregistrement (ordinateur, carte son multi-entrées, Cubase SX).
- Instruments de musique :
- Instruments traditionnels destinés à l'éveil musical : petits instruments de percussions.
 - Instruments traditionnels destinés à la location.
 - Instruments traditionnels destinés aux ateliers de découverte : clarinette en ut, cor petite main, petit accordéon, flûte traversière à tête courbe, saxophone soprano courbé, guitares $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$, violons, altos et violoncelles $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$.
 - Instruments traditionnels destinés aux cours et concerts de l'école : piano $\frac{1}{4}$ de queue, pianos droits, contrebasse, harpe celtique, harpe simple mouvement et harpe double mouvement.
 - Instruments modernes destinés aux cours et concerts de l'école : pianos numériques et synthétiseurs, amplis guitare et basse, batteries.

3. Politique tarifaire.

➤ Enseignements.

L'école pratique déjà des réductions pour les inscriptions multiples (-15% pour 2 enfants inscrits ou 2 instruments pratiqués dans une famille, -25% à partir de 3 inscrits et/ou instruments pratiqués).

Parallèlement à cet effort pour les familles, nous avons souhaité promouvoir au maximum de nos possibilités financières la pratique d'ensemble ; tous nos ensembles sont donc gratuits pour les élèves et à un tarif raisonnable pour les extérieurs.

Malgré tout, nos cotisations ayant atteint un niveau élevé, nous souhaitons parvenir à une réduction globale de celles-ci, avec l'aide des communes, du Conseil Général et la recherche de partenaires privés.

Nous sommes également à la recherche de solutions pour permettre l'accès à la musique même aux familles les plus modestes :

- Convention, en cours de finalisation, avec la Société Musicale du Perray-en-Yvelines, qui apporte une aide aux élèves s'engageant à jouer au sein de leur orchestre d'harmonie,
- Sollicitation des CCAS pour la prise en charge partielle des frais d'inscription de certaines familles,
- Recherche de mécènes en vue d'une réduction globale des frais d'inscription,

- Etude de la faisabilité à terme d'une tarification tenant compte du quotient familial.

➤ Diffusion.

Les élèves (quel que soit leur âge) et les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité aux concerts « classiques » et de tarifs réduits aux concerts « modernes » ; nous proposons un tarif réduit aux scolaires et étudiants jusqu'à 25 ans, ainsi qu'aux chômeurs et bénéficiaires des minimas sociaux.

Grille de tarifs typique pour un concert « classique » : plein tarif 12€, réduit 8€, gratuit pour les élèves et les enfants de moins de 12 ans.

Grille de tarifs typique pour un concert « moderne » : plein tarif 5€, élèves de l'école et enfants de moins de 12 ans 3€.

III. Communication

1. Interne.

- Site internet www.aidema.net (espaces réservés).
- Affichage interne.
- Distribution de tracts aux élèves.
- Lettre d'information électronique mensuelle.
- Mails aux adhérents.

2. Externe.

- Site internet www.aidema.net.
- Réalisation et diffusion d'affiches et de tracts pour les manifestations :
 - Syndicat d'initiative du Perray-en-Yvelines,
 - Commerçants d'Auffargis, des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines,
 - Mairies et affichages publics d'Auffargis, Les Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines,
 - Mairies de Lévis-Saint-Nom, des Bréviaires et de Vieille-Eglise-en-Yvelines,
 - Panneaux d'affichage libres.
- Articles dans les publications communales :
 - Le Perray-Infos,
 - Site internet du Perray-en-Yvelines,
 - Panneau lumineux du Perray-en-Yvelines,
 - La Feuille Essartoise,
 - Essarts-Animations,
 - Site internet des Essarts-le-Roi,
 - Panneaux lumineux des Essarts-le-Roi,

- Le Tambour (Auffargis),
- Site internet d'Auffargis.
- Articles dans les médias locaux :
 - Toutes les Nouvelles de Rambouillet,
 - L'Echo Républicain,
 - Radio Vieille-Eglise.
- Articles sur les sites internet locaux :
 - Chronique fargussienne,
 - www.vallee-de-chevreuse.com,
 - www.auffargis.com,
 - La Gazette de Saint-Rémy-l'Honoré,
 - www.valinfo.org.
- Relais aux associations locales.
- Portail culturel du Conseil Général des Yvelines.